

Date de dépôt : 26 juin 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Il serait temps que les diplômes de l'IUFE soient enfin reconnus par la Confédération

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis sa création, l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), qui à Genève a pris la place d'une haute école pédagogique – comme cela est institué par tout ailleurs en Suisse – et qui délivre des diplômes après une année de plus que ce qui se fait ailleurs en Suisse, n'est pas encore parvenu à faire reconnaître ses titres par la CDIP.

Cet IUFE a connu de multiples problèmes depuis sa mise sur pied, tant en ce qui concerne le contenu des cours dispensés que l'organisation administrative. Est-ce une raison du retard confédéral ?

Par ailleurs, Genève n'a pas souhaité deux filières différenciées pour la formation de ses maîtres qui enseignent au Secondaire 1 (cycle d'orientation) et de ceux qui enseignent au Secondaire 2 (écoles du postobligatoire), ce qui force le concours de deux commissions différentes en vue d'établir les dossiers de procédure de reconnaissance fédérale, mais enfin il est largement temps que les étudiants qui fréquentent cet institut genevois ne soient plus lésés sur la validité suisse de leur diplôme, alors qu'ils le sont déjà sur la durée de leurs études.

Ma question est donc la suivante :

Depuis le temps que les étudiants et les politiques attendent, ne serait-il pas urgent que les diplômes délivrés par l'IUFE soient enfin reconnus par la Confédération et que Genève ne passe pas une fois de plus pour le parent pauvre de l'enseignement ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de rappeler que l'institut universitaire genevois de formation des enseignants (IUFE) est responsable de 4 types de formation conduisant à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire I et II, ainsi qu'à l'enseignement spécialisé; en outre, l'IUFE, sur mandat de la conférence romande des chefs des départements de l'instruction publique, forme les cadres scolaires, et ce en lien avec d'autres institutions des cantons voisins.

La reconnaissance des diplômes délivrés par l'IUFE, ainsi que par toutes les HEP de Suisse, est placée non pas sous l'égide de la Confédération, mais sous la responsabilité de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Aujourd'hui, en ce qui concerne la reconnaissance, la situation se présente à l'IUFE de la manière suivante :

- *Le diplôme conduisant à l'enseignement primaire* a été reconnu depuis plusieurs années, précédant d'ailleurs les diplômes équivalents délivrés par les hautes écoles pédagogiques; il est actuellement, comme c'est la règle dans le pays entier, soumis à une confirmation de la part de la CDIP; en effet, cette dernière instance exige de ses membres qu'une vérification du titre et de l'organisation qui permet à l'étudiant de l'obtenir fasse l'objet d'un réexamen tous les 7 ans.
- *Le diplôme conduisant à l'enseignement secondaire* a été l'objet d'une demande de reconnaissance adressée à la CDIP en juin 2012. Les commissions d'experts concernées ont analysé les documents détaillés présentés par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et, dans un courrier du 22 avril 2013, les représentants de la CDIP ont émis des observations qu'il conviendra d'analyser. La visite des experts est prévue pour le mois d'octobre 2013 et donnera à la direction de

l'IUFE l'occasion de fournir tous les compléments d'information demandés. La reconnaissance devrait, si le calendrier est respecté, être délivrée au début de l'année 2014.

- *Le diplôme conduisant à l'enseignement spécialisé* n'a pas encore été délivré dans la mesure où le cycle de 2 ans, temps qu'il faut pour accomplir les études en question, n'est pas encore achevé.
- *Le diplôme conduisant à l'exercice des responsabilités confiées aux cadres scolaires* a reçu en 2012 la reconnaissance en question.

En conclusion, il convient de noter que si le processus revêt une certaine lenteur, notamment en ce qui concerne l'enseignement secondaire, il n'a pas découragé les étudiants qui n'ont pas hésité à s'inscrire en grand nombre à l'IUFE. L'institut est d'ailleurs confronté à un succès remarquable si l'on en juge par les cohortes d'étudiants chaque année plus importantes qui souhaitent suivre les formations proposées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER